



## CODE DE VIE

L'objectif poursuivi n'est pas de compliquer le fonctionnement de la vie au camp. Au contraire, ces règles sont établies afin de nous permettre de « mieux vivre ensemble ». Vivre avec les autres, ça s'apprend. « Pour mieux vivre ensemble », j'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs, car je suis responsable de ce que je fais.

### J'ai des droits :

- J'ai le droit d'être respecté.
- J'ai le droit d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

### J'ai des devoirs :

- J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres.
- J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres.
- J'ai le devoir de surveiller mon langage.
- J'ai le devoir de participer activement aux activités de mon groupe.
- J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- Je surveille mon comportement (cris, colère).
- Je garde une attitude positive.
- J'appelle les gens par leur nom.
- J'écoute les consignes du personnel.
- Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état. Pour m'aider à mieux profiter de mon été.

### TOLÉRANCE « ZÉRO »

- Les batailles ne sont pas acceptées et toutes autres formes de violence ou d'intimidation.
- La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui sont interdits.

## Mesures disciplinaires

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont : la violence, l'impolitesse répétée, le bris de matériel, le refus d'obéir aux consignes, un langage vulgaire, une conduite inacceptable, une sortie du terrain sans permission. Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un enfant présentera des difficultés de fonctionnement :

**Premier avertissement :** Avertissement verbal par le moniteur. Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui et/ou à cerner le problème.

**Deuxième avertissement :** Rencontre avec les coordonnatrices, le moniteur et l'enfant.

**Troisième avertissement :** Les parents sont avisés et un billet de manquement en lien avec le comportement sera remis à l'enfant.

\*\*Après 3 billets jaunes ou 2 billets rouges, nous nous réservons le droit de suspendre ou de renvoyer un enfant du camp selon la gravité des gestes posés. La décision sera prise par le superviseur.

### ● Billet jaune :

- Un enfant recevra un billet jaune pour un manquement aux règles de vie du camp de jour qui ne sont pas en lien avec la violence.
- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.
- L'enfant fait signer son billet par le parent et reçoit une conséquence, s'il y a lieu.
- Le parent doit ramener le billet signé au moniteur

### ● Billet rouge :

- Un enfant recevra un billet rouge automatiquement et sans avertissement pour un manquement relatif à la violence (physique ou verbale).
- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.
- L'enfant fait signer son billet par le parent et reçoit une conséquence, s'il y a lieu.
- Le parent doit ramener le billet signé au moniteur